

EDITO//SOMMAIRE

VARREDDOISES, VARREDDOIS, CHERS RAVETONS



En ce début d'année, c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous pour vous présenter mes vœux les plus sincères.

Belle et heureuse année 2025 à vous tous, Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année pleine de santé, de joie et de succès. Que chaque jour soit une occasion de réaliser vos rêves et de contribuer aux divers succès de notre belle commune.

L'année passée a été riche en événements et en réalisations. Avec mes adjoints et les membres du conseil municipal, nous avons pu mettre en place de nombreuses initiatives visant à améliorer notre cadre de vie. Des initiatives en faveur de la transition écologique, la revitalisation de nos espaces publics, l'installation de votre parcours de vitalité, la sécurité routière, le renforcement de la présence des forces de l'ordre. De même que l'organisation d'événements culturels en apportant notre soutien à nos associations locales et ses bénévoles, toujours disponibles pour faire vivre toutes ces belles animations. Nous avons pu réaliser toutes ces actions en maîtrisant notre budget.

Pour 2025, je vais avec l'équipe municipale, poursuivre les réalisations de notre feuille de route. Nous nous projetons ainsi vers l'avenir, avec ambition et détermination. Nous avons des projets passionnants en perspective : l'agrandissement de la Mairie (une inauguration pour septembre), le dossier pour un centre médical, la rénovation des trottoirs, la rénovation de la salle polyvalente, le renforcement de la sécurité. Encourager les initiatives communautaires qui promeuvent la vigilance et la sécurité collective, renforcer la présence des forces de l'ordre, combattre les incivilités, mettre en place des animations pour nos jeunes Varreddois, rester très vigilant sur la gestion au quotidien en respectant la maîtrise de l'imposition au vu des baisses des dotations. Objectif : Zéro augmentation sur la part de prélèvement de la commune.

Mettre en place des actions au quotidien afin d'appliquer le bien vivre ensemble pour que nous puissions bâtir un avenir radieux pour notre communauté. Nous allons innover cette année avec une animation pour soutenir le commerce local, continuer de soutenir avec force nos associations qui animeront notre village. Merci pour votre confiance et votre engagement.

Ensemble, continuons à avancer vers un avenir prometteur.

Bonne année à toutes et à tous !

Bien à vous
Francis MESSANT

LA MAIRIE COMMUNIQUE

SOMMAIRE

La Mairie communique	4	Notre histoire	20
Associations & Animations	12	Temps libre	26
Actualité & Reportages	15	Infos pratiques	29

COLLECTE DES SAPINS

Cette année, il y aura trois sites pour déposer son sapin après les fêtes :

Rue du Bourreau, Chemin des Cardennes et Avenue Guy Denis.

Les sites seront installés de fin Décembre à fin Janvier.

Autre petite nouveauté : la CAPM organise le broyage des sapins afin d'obtenir par la suite du broyat. Cette démarche, écologique, permettra à la commune ainsi qu'à ses habitants d'avoir du paillage pour l'hiver.

Pour cela, des règles simples doivent être respectées :

- Pas de décorations sur les sapins,
- Pas de flocage,
- Pas de sacs à sapins,
- Pas de socles (bois ou plastiques)

Le broyat sera disponible sur les 3 sites à partir du 10 Février 2025



ETAT CIVIL

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Mme BALDINGER
Danielle le 31 octobre 2024
- Mme BOULEAU Micheline
le 31 octobre 2024
- Mme AUBRY Brigitte
le 10 novembre 2024

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

- CAMARA Hidâya
le 19 novembre 2024

Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de :

- GIRARD Patrick/BARBE
Nicole le 23 novembre 2024



LA MAIRIE COMMUNIQUE

LE REPAS DES ANCIENS

Le Samedi 30 Novembre a eu lieu le « repas des Anciens ». Mr le Maire, Francis Messant ainsi que l'équipe municipale ont partagé un moment festif et plein de bonne humeur avec les habitants de la commune de plus de 70 ans. Le repas a été préparé par « le Château Marysien » et l'animation a été assurée par les Mélody's cette année !

Les doyens du repas cette année, Mr Simon et Mme Auclair ont reçu une petite attention. Pour ceux qui ne pouvaient se rendre au repas, le samedi 7 Décembre a eu lieu la distribution des colis où l'équipe municipale ainsi que des membres du CCAS de la commune ont pu échanger avec les habitants.

A l'année prochaine, L'équipe municipale.



LA MAIRIE COMMUNIQUE

MARCHE DE NOËL

La marche de Noël s'est tenue le Vendredi 13 Décembre 2024. Organisée par la commission Bien être et santé, celle-ci a réuni environ 120 participants dans une ambiance conviviale.

Elle s'est terminée par un verre de l'amitié qui a permis des échanges entre les participants petits et grands.

Merci à tous les participants et organisateurs.



LA MAIRIE COMMUNIQUE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. MESSANT Francis.

Sont présents : Francis MESSANT, Georges THERRAULT, Michèle DAOUST, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Joana DA ROCHA ARAUJO, Sylvain GOBERT, Christine VALET, Philippe VIGNAL, Valérie CAMUS, Carole DOS SANTOS, Marlène PEYRE PRADIER, Sébastien DENIS, Estelle LANTENOIS, Océane COLIN, Jean-Marc MOREAU, Ludovic SAULNIER, Jean-PhilipEIMECKE

Représentés : Bruno NAVE par Ludovic SAULNIER

Excusés :

Secrétaire de séance : Ludovic SAULNIER

Absents : Philippe BALEMBOIS

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024**
- 2) **Incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé sans maître**
- 3) **Convention avec Trois Moulins Habitat pour le raccordement électrique d'une caméra de vidéoprotection**
- 4) **Convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire de Varredes**
- 5) **Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion**
- 6) **Création et suppression de postes**
- 7) **Adhésion de huit communes au SDSEM**
- 8) **Décisions modificatives**
- 9) **Affaires diverses**

1)Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé sans maître (DE 2024 34)

M. le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de bien présumé sans maître qui a été engagée pour le bien cadastré section I n° 204 :

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ~ ce dernier n'a pas de propriétaire connu, les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans.
- ~ avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 28 février 2024
- ~ arrêté municipal n° 19/2024 portant constat de biens sans maître du terrain cadastré section I n° 204
- ~ publicité de l'arrêté 19/2024 dans les panneaux d'affichage communaux et affichage sur le bien concerné par la procédure depuis le 18 mars 2024.

M. le Maire indique que le propriétaire connu ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté portant sur le constat de bien sans maître. Il indique que le terrain est donc présumé sans maître et qu'il peut donc revenir à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'incorporer le bien cadastré section I n° 204 présumé sans maître dans le domaine communal.

3) Convention de partenariat avec Trois Moulins Habitat (DE 2024 35)

M. le Maire indique que de nouvelles caméras de vidéoprotection vont être installées sur la commune et notamment Chemin du Coterêt. L'alimentation électrique du réseau public à cet endroit n'étant pas satisfaisante, il est proposé de raccorder la caméra au bâtiment situé 2 chemin du Coterêt, appartenant à Trois Moulins Habitat. Une convention de partenariat est nécessaire afin de définir les modalités de ce raccordement. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention de partenariat entre Trois Moulins Habitat et la commune, d'une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction (1 fois), moyennant une redevance mensuelle de 10 euros au profit de Trois Moulins Habitat.

4) Convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire (DE 2024 36)

M. le Maire explique que les communes de Varredes et Marcilly sont regroupés en R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal), qui comporte trois écoles ; l'école maternelle « Le Grand Chemin » de Varredes, l'école élémentaire « La Tournoye » de Varredes et l'école élémentaire de Marcilly accueillent indifféremment des enfants des communes de Varredes et Marcilly.

Le service de restauration scolaire, installé à Varredes, accueille les enfants des communes de Varredes et Marcilly. Il est géré exclusivement par la commune de Varredes qui prend à sa charge la totalité des frais nécessaires à son bon fonctionnement.

Afin de définir les règles de refacturation à la commune de Marcilly des frais liés au fonctionnement de la cantine scolaire de Varredes pour les enfants habitants la commune de Marcilly, il est proposé une convention entre les deux communes.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire de Varreddes qui prévoit le versement de la commune de Marcilly à la commune de Varreddes 2,50 euros par repas et par enfant résidant à Marcilly et accueilli au restaurant scolaire de Varreddes.

5) Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion (DE 2024 37)

M. le Maire explique que le centre de gestion de Seine et Marne propose aux collectivités de souscrire un contrat- groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladie imputables ou non au service.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

~ accepte les résultats du contrat obtenu par le CDG77

Assureur : CNP Assurances

Courtier en charge de la gestion : RELYENS

Durée du contrat : 6 ans à compter du 1er janvier 2025

Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois

~ décide de souscrire la couverture suivante pour les agents titulaires ou stagiaires affiliées à la CNRACL au titre des garanties :

Décès + Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Longue maladie/Longue durée + Maternité/Adoption + Temps partiel thérapeutique + Invalidité temporaire au taux de 8,19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 90 % de la base des prestations).

6) Création et suppression de postes

Création d'un poste d'attaché territorial (DE_2024_38)

M. le Maire propose de créer un emploi d'attaché à raison de 17 heures hebdomadaires, suite à la promotion interne d'un agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'attaché, à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2024

Suite à l'avancement de grade de deux agents, M. le Maire propose de supprimer les postes qu'ils occupaient précédemment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression :

~ d'un emploi permanent, à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} octobre 2024 (DE_2024_39).

~ d'un emploi permanent, à temps complet, d'un poste d'adjoint technique, à compter du 1^{er} octobre 2024 (DE 2024 40).

LA MAIRIE COMMUNIQUE

7) Modification du périmètre du SDESM par adhésion de communes (DE 2024 41)

De nouvelles commune sollicitent leur adhésion au SDESM, ce qui implique que les communes membres doivent se prononcer sur ces demandes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée. au SDESM.

8) Décisions modificatives

Depuis le vote du budget 2024, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses, ce qui nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les décisions modificatives suivantes

Décision modificative n° 1 (DE_2024 42)

Article 20423 :	- 9 360.00 €
Article 2181 :	+ 9 360.00 €

Décision modificative n° 2 (DE_2024 43)

Article 615221 :	- 52 149.00 €
Article 023 :	+ 52 149.00 €
Article 021 :	+ 52 149.00 €
Article 2135 :	+ 571.00 €
Article 2151 :	+ 3 480.00 €
Article 2152 :	+ 5 250.00 €
Article 2181 :	+ 29 640.00 €
Article 2183 :	+ 3 996.00 €
Article 2184 :	+ 152.00 €
Article 2188 :	+ 9 060.00 €

9) Affaires diverses

M. le Maire indique :

~ qu'une première réunion de chantier a eu lieu avec les entreprises qui vont réaliser les travaux d'extension de la mairie ; ils débuteront le 14 octobre.

Il rappelle que ce projet a obtenu des subventions du Conseil Régional pour 600 000 €, de Conseil Départemental pour 223 000 € et un financement de 95 000 € avec un

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Projet Urbain Partenarial.

~ que des études vont être engagées pour l'implantation d'un pôle médical sur la commune.

~ que la maison située rue Victor Claret, propriété de la commune, suite à sa reprise par une procédure de bien sans maître, est mise en vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

M. VANDEVOORDE présente le projet réalisé par la commission travaux circulation. Il porte sur la modification du carrefour des rue Moreau Duchesne, rue d'Orsoy, Petite Rue et rue du Four, ainsi que la création de «zone 30» dans certaines rues et la pose de coussins berlinois.

Mme DAOUST indique que deux nouvelles enseignantes viennent d'être nommées dans les écoles et que le centre de loisirs voit une augmentation de sa fréquentation le matin et le soir.

Mme DA ROCHA ARAUJO informe que la revalorisation des déchets alimentaires de la cantine scolaire vient d'être mise en place avec Valortri, d'autre part, le compostage partagé sera inauguré le 5 octobre.

M. GOBERT expose que :

~ environ 200 personnes sont connectées à Panneau Pocket

~ les associations ont effectué leur rentrée avec une augmentation du nombre d'adhérents. Il se félicite de la reprise de l'activité judo par une nouvelle association, au vu des conditions déplorables laissées suite à la cessation de l'ancien club.

~ les différents espaces de vitalité et parcours balisés sont mis en place, il remercie les différents intervenants qui ont contribué à la réussite de ce projet, qui d'autre part n'aurait pas pu voir le jour sans l'appui financier de nos partenaires.

Séance levée à 21 heures 50.



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



Retour en image : le week-end du 7 et 8 décembre 2024

Organisé par le Comité des fêtes de Varreddés

De nombreux spectateurs sont venus assister à la soirée Théâtre « La Comtesse vient dîner ce soir » avec la troupe des Regal'Art, et les enfants (et adultes) ont été émerveillés par Rico le Clown avec son univers du cirque !!

Le Père Noël est même venu faire un coucou !



Théâtre



Arbre de Noël



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



25 ANS

RK DANSE
Variétés
PRESENTE

GENILLISSIME

Samedi 24 mai 2025 - 20h30
THEATRE DU LUXEMBOURG MEAUX

0-3 ans : Gratuit
4-10 ans : 13 euros
11 ans et plus : 18 euros

Billetterie sur www.rkdanse.com ou
en scannant le QR code



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

COMITE DES FÊTES DE VARREDES

**TOUS NOS VŒUX POUR
CETTE ANNÉE 2025 !!!**

A VOS AGENDAS !!

**LOTO DU PRINTEMPS : SAMEDI 22 MARS
FÊTE FORAINE : DU 29 MAI AU 2 JUIN
MARCHÉ RURAL : DIMANCHE 5 OCTOBRE
THÉÂTRE : SAMEDI 6 DÉCEMBRE
ARBRE DE NOËL : DIMANCHE 7 DÉCEMBRE**

POUR NOUS JOINDRE :

COMITEDESFETES.VARREDES@GMAIL.COM

**FACEBOOK : COMITÉ DES FÊTES DE VARREDES
(@COMITEDESFETESVARREDES)**

OU AU 06 84 57 45 89

A BIENTÔT !! LE BUREAU

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

LA BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite une excellente année 2025 pour vous et vos proches ; une nouvelle année, espérons-le, qui vous comblera dans tous les domaines.

Nous avons apporté des modifications au niveau de notre fonctionnement, le local du RDC qui servait autrefois au centre aéré a été aménagé depuis septembre dernier en une classe du primaire.

Par souci de sécurité, la porte d'accès du bas qui mène à la bibliothèque se trouve donc constamment fermée à clé.

Il vous suffira d'appuyer sur la sonnette qui va être installée prochainement pour nous avvertir de votre présence lorsque nous sommes à l'étage, et ce, pour le lundi après-midi uniquement.

Aucun changement pour le fonctionnement du mercredi après-midi où la porte du bas sera ouverte.

Vous avez également à disposition à l'extérieur près de l'entrée, à gauche, une boîte à livres pour ceux et celles qui souhaiteraient nous faire des dons d'ouvrages ou tout simplement nous déposer des livres empruntés.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est un service de prêt de livres offert gracieusement sans contrepartie financière.

Nous essayons d'avoir un éventail de documents le plus large possible pour les grands comme pour les petits et d'obtenir les dernières nouveautés sorties au public.

Nous nous occupons également de la boîte à livres installée sur la place devant la mairie et y faisons régulièrement du rangement et du tri en y mettant des livres réformés de nos rayonnages.

Nous espérons vous voir nombreux en 2025 dans nos locaux.

Ouverture : le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 (parallèlement à l'accueil des classes).

Le mercredi après-midi de 14h00 à 16h00

Fermeture lors des vacances scolaires

A bientôt

LE BUREAU



ACTUALITÉS & REPORTAGES

LE PRIX SAINT FIACRE

Le prix Saint-Fiacre récompense les efforts de Varreddes et ses habitants pour l'embellissement floral de la commune.

Ce prix a été décerné par l'association Les Amis de Saint-Fiacre le dimanche 24 Novembre 2025. Mr et Mme Simon ont reçu cette distinction cette année en présence de Mr Le Maire Francis Messant.

Varreddes est une commune fidèle aux amis de St fiacre depuis plus de 30 ans car le cadre de Vie a été et est un axe important pour les différents maires et équipes municipales qui se sont succédé.

L'entretien des espaces verts est assuré par le service municipal dédié, qui veille à leur propreté et à leur embellissement tout au long de l'année. Le concours des maisons fleuries encourage également les habitants à participer activement à l'embellissement de leur cadre de vie.

Encore félicitations à eux pour leur prix et à vous, chers habitants pour l'embellissement de notre commune.

La commission Cadre de Vie.



ACTUALITÉS & REPORTAGES



Bilan sensibilisation du tri commune de Varredes

Contexte :

Depuis plusieurs années le service de la collecte des déchets ménagers de la CAPM travaille à l'amélioration du tri, à la fois quantitativement afin d'augmenter les tonnages, mais aussi qualitativement pour éviter les refus de tri en centre de valorisation. Les enjeux inhérents à une telle problématique sont d'ordre économiques et écologiques.

L'opération :

C'est dans ce cadre, qu'avec notre prestataire Ourry en charge de la collecte sélective, nous avons lancé le projet « refus de collecte » qui a eu lieu, sur votre commune, en septembre et octobre 2024.

Retour sur le déroulement de l'action :

La phase de sensibilisation a été effectuée sur les mardis (jours de collecte) suivants : le 24/09/24, le 01/10/24 et le 08/10/24. Durant cette phase, les agents ont accroché un tryptique d'accroche-portes à mettre sur les bacs en fonction de la qualité du tri observée.

- Vert pour un bac bien trié (Bien joué)
- Orange pour un bac avec une erreur sans conséquences directe sur la collecte et le traitement du bac (Presque Parfait)
- Rouge pour un bac mal trié – Les consignes de tri sont donc à revoir.



ACTUALITÉS & REPORTAGES

Les données recueillies par les agents ont été intégrées dans un logiciel conçu spécifiquement pour cette opération. La qualité du tri des bacs contrôlés et la couleur attribuée est identifiable sur les différentes cartes ci-après et sur un tableau récapitulatif.

premier passage 24/09/24		
	Nombre de bacs contrôlés	
vert	408	96,68%
orange	0	0,00%
rouge	14	3,32%
total	422	100,00%
Taux de remplissage		
100%	281	66,59%
75%	55	13,03%
50%	56	13,27%
25%	30	7,11%
TOTAL	422	



deuxième passage 01/10/24		
	Nombre de bacs contrôlés	
vert	469	97,30%
orange	0	0,00%
rouge	13	2,70%
total	482	100,00%
Taux de remplissage		
100%	303	62,86%
75%	76	15,77%
50%	66	13,69%
25%	37	7,68%
TOTAL	482	



ACTUALITÉS & REPORTAGES

troisième passage 08/10/24		
	Nombre de bacs contrôlés	
vert	490	97,61%
orange	0	0,00%
rouge	12	2,39%
total	502	100,00%
Taux de remplissage		
100%	306	60,96%
75%	86	17,13%
50%	72	14,34%
25%	38	7,57%
TOTAL	502	



Constat :

Nous constatons que les habitants de Varredes sont globalement de bons trieurs. Lors de nos passages le taux de bons trieurs avoisine les 97% pour 3% d'erreurs de tri. Même avec un très bon taux de bons trieurs les habitants de la commune qui faisait des erreurs ont rectifié le tir, au premier passage le taux de mauvais trieurs était 3.32% contre 2.39 % lors du dernier passage.

Sur cette campagne de sensibilisation, ce n'est pas moins de 500 habitations individuelles qui ont été sensibilisées sur les 742 que compte la commune (données INSEE 2021) soit 67%.

Pour les foyers ayant encore quelques difficultés avec le tri, voici ce que nos équipes ont relevé de non conforme à la collecte :

- Des ordures ménagères (qui sont à déposer dans le bac prévu à cet effet)
- Des emballages recyclables en sac (qui doivent être déposés en vrac et sans sac dans le bac de tri)



Direction de la collecte des déchets ménagers- 21/23 rue des buttes blanches-ZI 77100 MEAUX-01 60 01 29 77

ACTUALITÉS & REPORTAGES

Et ensuite :

Même si notre action de sensibilisation est terminée, notre prestataire Ourry continue ce contrôle avec pour objectif de ne pas collecter le bac pollué et informe le foyer à l'aide de l'accroche porte « rouge » en précisant l'erreur constatée.

Le service de la collecte assure le suivi de ses refus de tri. En effet le prestataire remonte à chaque collecte la liste des refus effectués sur votre commune. Si un foyer est refusé de manière systématique et régulière, les ambassadeurs de tri du service de la collecte de la CAPM se rendront sur place afin de trouver une solution avec le propriétaire du foyer.



NOTRE HISTOIRE

L'église de Varreddes (première partie).

Notre église est le seul monument historique classé de la commune et ce, depuis le 22 août 1949. Je vais essayer de vous en raconter l'histoire et de vous décrire l'édifice et son mobilier actuel ou, tout du moins, ce que j'en sais...

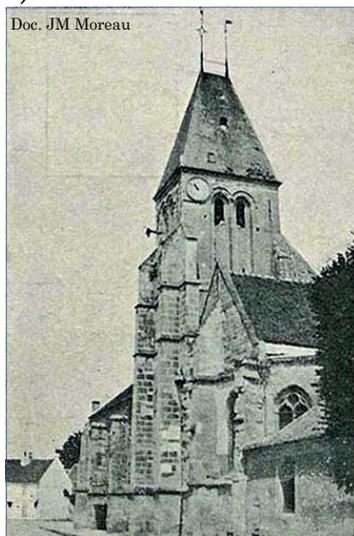
L'histoire.

Vous allez voir, elle est assez mouvementée car l'édifice, ainsi que notre village, a traversé de nombreux siècles, subissant guerres, batailles, famines, pillages... Christian de Bartillat, écrivain et historien local ayant vécu au 20^{ème} siècle à Etrépilly, avait d'ailleurs baptisé son ouvrage sur l'histoire de notre région "Un champ de bataille et de blé" (édité aux "Presses du Village" en 1974).

La construction de la première église est antérieure au 9^{ème} siècle. En effet, les Normands, remontant la Marne, pillèrent et incendièrent Meaux vers 860. Lors d'un nouvel assaut en 887, on ra-

conte que l'église primitive de Varreddes fut réduite en cendres. Les pillards avaient même établi un campement au bord de la rivière à Germigny-l'Evêque, à un endroit dont le lieu-dit s'appelle toujours "Le trou aux Normands" !!! Elle aurait ensuite été reconstruite dès le 10^{ème} siècle. Mais... On en sait bien peu de choses...

A la fin du 12^{ème} siècle, l'édifice est rebâti avec les pierres de la carrière de Varreddes. On pense que saint Arnoul est déjà le saint patron de notre paroisse. A cette époque, Varreddes est aussi la plus peuplée des 4 paroisses "Filles de l'Evêché", ce qui signifie que l'Evêque de Meaux est le seigneur du village, ainsi que d'Etrépilly, Germigny-l'Evêque et Villenoy. En ce temps-là, les églises étaient construites en suivant les règles de l'art roman. Les lourdes voûtes romanes étaient très lourdes et donc assez fragiles.



Doc. JM Moreau

L'église vers 1900.



Cette statue de saint Arnoul en calcaire date du 16^{ème} siècle. A droite, l'abbé Henri Dubois, curé de Varreddes de 1920 à 1963.

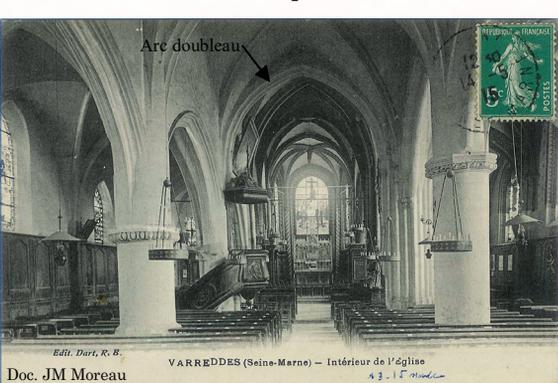
NOTRE HISTOIRE

Est-ce cette fragilité qui a nécessité une reconstruction quasi complète au 15^{ème} siècle suite à un éboulement ? Ou un incendie (malveillance ou foudre) ? Ou la "Jacquerie" en 1358 à Meaux et ses environs ? Ou encore la guerre de Cent Ans (Meaux est assiégée par les Anglais d'octobre 1421 à mai 1422, puis occupée pendant 17 ans) ? Aucun document n'a été trouvé sur le sujet. Quelques éléments de l'église du 12^{ème} siècle subsistent. Écoutons l'abbé Henri Dubois :

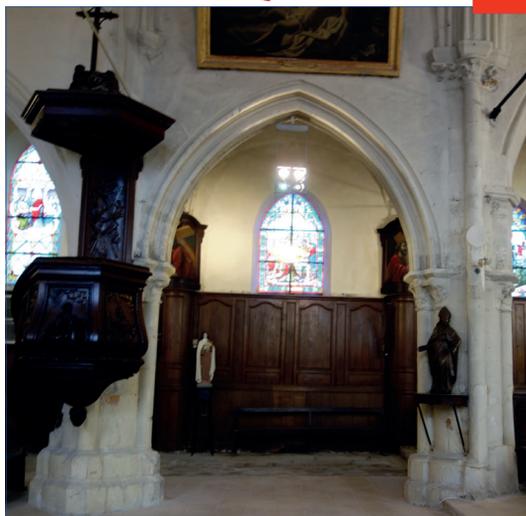
"1. Une pile cruciforme (formée d'une colonne centrale cylindrique cantonnée de quatre colonnettes partiellement engagées) à laquelle le 18^{ème} siècle adossera une chaire remarquable. [...]

2. Une deuxième pile cruciforme à l'entrée du chœur. C'est la fidèle reproduction de la pile qui vient d'être décrite. [...]

3. Un arc formeret jeté sur ces deux piles. Sa coupe présente 4 tores cylindriques alternés avec retraits carrés : marque indubitable de la transition du roman à l'ogival. [...]



Sur cette carte postale, on voit bien l'arc doubleau n°5 et la pile n°1, au niveau de la chaire.



Les 2 piles et l'arc formeret, vestiges restant de l'église du 12^{ème} siècle.

4. Un grand arc doubleau jeté au-dessus de l'entrée du chœur et retombant sur la pile cruciforme n°2. Son profil est le même que celui de l'arc formeret précédemment décrit.

5. Un autre arc doubleau, immédiatement voisin du précédent, présentant le même profil, et retombant sur la pile cruciforme n°1.

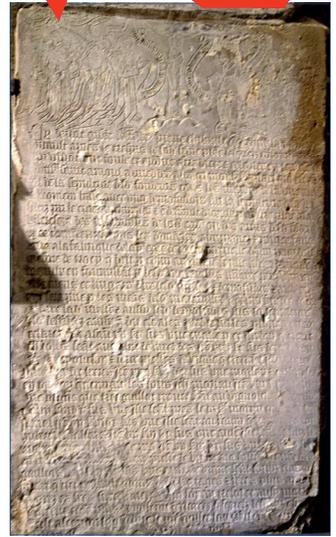
6. Dans le chœur, deux plinthes octogonales de piliers cylindriques, avec un tore débordant."

NOTRE HISTOIRE

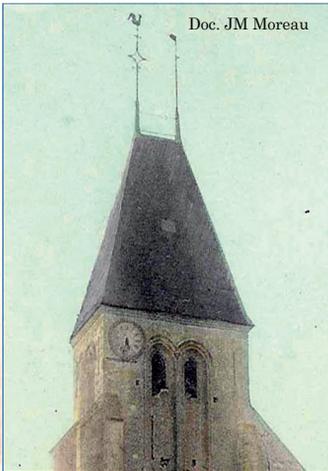
La reconstruction de l'église débute à la fin du 15^{ème} siècle. Maître Jacques-André Roeltgen avait publié un article dans un Raveton de 2010. Ecoutons-le :

Les rebâtitseurs, au 15^{ème} siècle, ont heureusement utilisé les fondations que l'éroulement de l'église du 12^{ème} n'avait pas endommagées ; la régularité du plan a donc été sauvegardée.

Comment se fait le financement de tels travaux, à une époque où seigneurs et vassaux étaient très appauvris ? On l'attribue à la générosité de Pierre Thibault, curé de Varreddes à partir de 1480 : sa dalle funéraire, gravée en caractères gothiques, plusieurs fois déplacée, vendue en 1793, incorporée à un dallage de ferme pendant un siècle, récupérée dans les années 1900 par l'abbé Fossin, est de nos jours dressée dans l'église. Son texte nous apprend qu'avant d'entrer dans les ordres, Pierre Thibault avait été marié et que, du vivant de sa femme, Jeanne, il avait fait dans l'église, la fondation d'une messe hebdomadaire, d'un "De Profundis" sur sa sépulture, donner à la fabrique : un demi-muid de blé, et au curé : 108 sols 9 deniers."



La pierre tombale de Pierre Thibault. Elle est fixée à l'intérieur de l'église sur le mur de la façade ouest et à droite de la pierre tombale noire de Nicolas Vauquelin des Yveteaux.



Doc. JM Moreau

Le clocher côté est en 1900 (gros plan extrait d'une carte postale). On y voit le cadran de l'horloge et les anciens abat-sons.

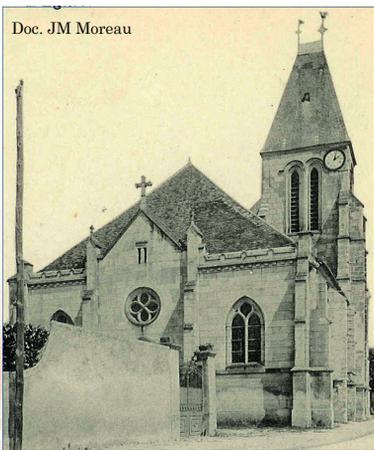
L'église sera à nouveau détruite lors des guerres de Religion, vers 1590, puis rebâtie. Pour suivons la lecture de l'article de Me Roeltgen :

"On sait que le 18^{ème} [siècle] entretient convenablement l'église par le "compte général du revenu de l'église et fabrique" rendu par Me Nicolas Collinet, notaire royal et procureur fiscal. On localise diverses réparations aux travées de voûtes : Jacques Guillet, tailleur de pierres et architecte à Meaux, en juillet 1708 "assortit au meilleur marché, les parties nouvelles aux anciennes". Estienne Collinet, la même année, répare la couverture de l'église et fait une place pour le cadran, mais l'horloge existait depuis le 4 janvier 1673, faite par un horloger de Dammartin."

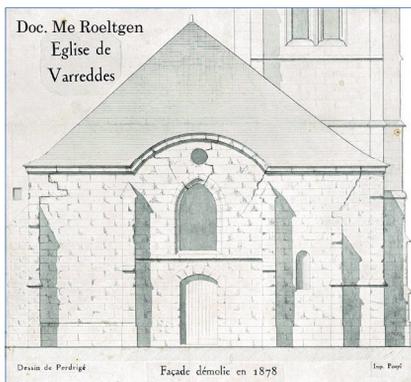
NOTRE HISTOIRE

Pendant la Révolution, en 1790, l'église a évidemment beaucoup souffert. D'abord, dès 1790, les biens immobiliers de l'église et de la cure qui représentaient 82 arpents 69 perches (environ 42 hectares) répartis en 165 parcelles de terre, vignes, vergers, etc. furent vendus comme "Biens Nationaux". Puis, en 1793-1794, l'église fut dépouillée de tout son mobilier, soit 2 cloches sur 3, l'argenterie, les cuivres, les grilles de l'église et du cimetière, les linges et les ornements. Enfin, il fut question de vendre l'édifice proprement dit suite à une réunion municipale le 10 mai 1795. Mais les propriétaires du village s'y opposèrent très adroitement. Prétextant des travaux exécutés dans la "ci-devant" église en 1730, à leurs frais, ils réclament et obtiennent qu'on la garde en l'état pour y tenir les assemblées générales de la commune. En fait, elle ne servit jamais à cet usage car les cérémonies de culte reprirent quelques mois plus tard...

Des grands travaux de restauration furent exécutés à la fin du 19^{ème} siècle. On y démolit puis reconstruisit la façade ouest en 1878 pour un montant de 14206,13 Francs. Un escalier, construit dans une tourelle pour atteindre le clocher, coûta 16911,65 Francs. M. Perdrige, architecte, dirigea les travaux menés par M. Marcoin, entrepreneur à Villenoy.



L'église vers 1910. On y aperçoit une partie de la nouvelle façade et les nouveaux abat-sons.



L'ancienne façade démolie en 1878.

En 1899, l'abbé Paul Fossin est nommé curé à Varredes. Très vite, il prend "possession" de "son" église. A partir de 1907, il entreprend des travaux de peinture artistique dans l'abside, le chœur et la chapelle de la Sainte Vierge. Il peint notamment un ciel étoilé sur les voûtes du chœur depuis un échafaudage monté bénévolement par un maçon du village. Ces travaux sont financés par souscription auprès des fidèles. C'est aussi dans ces années-là qu'une violente tempête endommage le clocher, nécessitant de nombreuses réparations et notamment de remplacer les anciens abat-sons.

NOTRE HISTOIRE

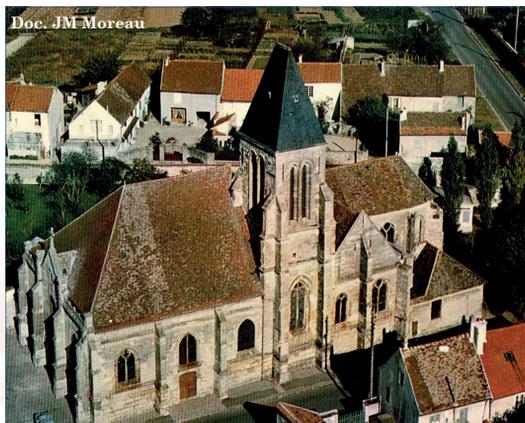
En septembre 1914, c'est la Bataille de la Marne. Varreddes est occupée par les Allemands du 4 au 8 septembre et l'église, transformée en ambulance, abrite de nombreux blessés. Elle ne souffre pas trop des bombardements pendant ces quatre jours mais il faudra tout nettoyer de fond en comble. L'abbé Fossin est arrêté par les Allemands le 8 septembre avec 17 autres villageois. Lui seul sera jugé et exécuté à Lizy-sur-Ourcq, les autres seront pris en otages et emmenés en Allemagne mais beaucoup, à bout de forces, ne pouvant plus avancer, seront passés par les armes en cours de route.

L'abbé Formé prend ensuite la paroisse de Varreddes en binage avec celle de Germigny-l'Evêque dont il était déjà le curé. Puis, en 1920, arrive l'abbé Henri Dubois. Celui-ci n'effectue que le strict nécessaire concernant l'entretien de l'église. En revanche, chercheur infatigable, il nous laissera de nombreux écrits concernant, entre autres, l'histoire de notre village. En 1923, nous dit Me Roeltgen :

"Il est question du "classement de l'église " par les Beaux-Arts, mais la diversité des styles, la friabilité des matériaux, la peinture (aujourd'hui disparue) des voûtes du chœur, de la grande abside et de la chapelle de la Sainte Vierge, le mauvais état de la toiture, etc. ne pouvaient être favorables à ce classement."

Ce n'est que le 22 août 1949 que l'on obtiendra le classement aux Monuments Historiques.

Puis, en 1963, l'abbé Van Meel, originaire des Pays-Bas, succède à l'abbé Dubois. Au début des années 1970, il veut donner "un coup de jeune" à notre église et décide de la repeindre, couvrant ainsi l'œuvre de l'abbé Fossin. Il fait appel aux garçons et aux filles de 15 à 20 ans de son village hollandais et, pendant trois étés, une bonne trentaine de jeunes en deux groupes, l'un en juillet, l'autre en août, repeignent en blanc une bonne partie des voûtes, des piles et des murs intérieurs du sanctuaire. Le soir, ils campent dans un pré tout près du village et c'est souvent la fête à laquelle les jeunes Varreddois participent aussi. Beaucoup en ont d'ailleurs gardé un excellent souvenir...



Vue aérienne de l'église dans les années 1960.

NOTRE HISTOIRE

L'abbé Van Meel prend sa retraite en 1976, puis décède en 1985. C'est le dernier curé de Varreddes inscrit sur le tableau dans la sacristie. Dorénavant, ce sont les prêtres de Meaux qui viennent dire une messe par mois environ et célébrer les mariages.

La Municipalité de Varreddes est propriétaire de l'édifice depuis les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905. Elle a donc la charge de l'entretien de l'église. En 2016 et 2017, de gros travaux sont entrepris car le bâtiment menace de s'écrouler. En effet, des désordres et d'inquiétantes fissures sont apparus, notamment au niveau des murs de la façade sud soutenant le clocher. Les murs s'écartent vers l'extérieur et l'église s'enfonce car les fondations sont instables. On va refaire ces fondations. Relisons, dans le Raveton d'octobre 2017 une partie de l'article de M. Jean-Pierre Ménil, alors Maire de Varreddes :

"On voit très peu ce qui a été réalisé puisque tout a été recouvert par le dallage et le nouveau parquet. Les micros pieux qu'il a fallu réaliser mesurent entre 9 m et 16 m. Les massifs béton très ferrailés qui ont été coulés à la main sous tous les contreforts de la façade sud ainsi que sous les piles du clocher ont aussi complètement disparu. Restent visibles les tirants qui relient les pilasses.



Les techniciens à l'ouvrage.



Une vue des travaux.

"Le budget prévu pour ces travaux (366 000 € HT) n'a pas été dépassé. [...]"

"Les deux contreforts (imprévus au départ) qui ont été refaits ne sont pas les seuls travaux réalisés." [...]"

En ce moment, l'église est entretenue bénévolement par Monsieur et Madame Mariage (que l'on se doit de remercier pour leur travail) pour ce qui concerne le ménage et quelques menus travaux. Les petites réparations et travaux de peinture sont assurés par nos agents municipaux. En revanche, les gros travaux, comme ceux décrits ci-dessus ou des réparations des toitures ou autres, on fait appel à des entreprises spécialisées.

Un grand merci à Madame Roeltgen qui m'a prêté de nombreux documents concernant l'histoire de notre église. Un grand merci aussi à Monsieur et Madame Mariage qui m'ont ouvert les portes de notre sanctuaire afin que je puisse prendre des photos pour illustrer cet article et qui m'ont fourni de précieux renseignements.

Jean-Marc MOREAU.

VOTRE TEMPS LIBRE



VOTRE TEMPS LIBRE

Bonjour les Ravetons !

Toujours en forme !?... Et toujours un petit sudoku pour passer le temps !...

Voici la grille de décembre

28				8			7		
nbs	8	4			3			5 9	
	6			5		7			
p					5	3			
l						1			
a			3	9	6		8	2	
c		6					3	1	
é		8					9		4
s			4			8	2	6	

Les cases colorées doivent aussi vérifier la règle sans doublon

A vos outils :

La réflexion, Le crayon, La gomme !...

Modèle déposé à l'INPI

Solution de la grille de Novembre :

2	3	9	1	4	7	6	5	8
1	8	7	6	2	5	9	3	4
5	4	6	8	9	3	2	1	7
9	5	4	7	1	6	3	8	2
6	1	3	5	8	2	7	4	9
7	2	8	9	3	4	1	6	5
4	7	1	2	6	8	5	9	3
8	9	5	3	7	1	4	2	6
3	6	2	4	5	9	8	7	1

BONNE ANNEE 2 Mille 25 à Tous !...

INFOS PRATIQUES

NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

Urgence :

Pompier 18

Police secours 17

Samu 15

Pharmacie de Varredes : 01 64 33 18 02

Taxi Ferreira Philippe : 06 59 33 40 30

Maison Médicale de garde :

SOS médecin

35, rue des Cordeliers

08 25 33 36 15 sur rendez vous

Du lundi au vendredi 20h à 00h

Le samedi 12h à 00h

Le dimanche 8h à 00h

Masseur kinésithérapeute :

Mr Didelot : 06 71 82 41 91

Mr Drevet : 06 19 10 70 36

Mme Castro : 06 59 06 80 82

Infirmiers (res):

Mr Carvalho/Mme Zulian/Mme Jolebiewski

01 60 09 37 51

Permanences au cabinet 46, rue Neuve

les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Mme Walle Tuffin/Mme Schneider

Mme Laude/Mme Gazeau

01 64 33 72 50

Permanences cabinet 42, rue Victor Clairret

les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

Ostéopathe

Camille Tavert : 06 20 49 02 92

Accueil Social

Maison départementale des solidarités

01 64 36 42 74

Caisse d'assurance Maladie

3646

Urgence sécurité Gaz

0 800 473 333

Urgence Electricité (edf- Enedis)

09 72 67 50 77

Urgence Eau VEOLIA

09 69 36 86 24

Perte ou Vols

Carte : 08 92 70 57 05

Chèque : 08 92 68 32 08

Mairie de Varredes :

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 16h à 18h

Samedi : 9h00 à 12h00

Centre de Loisirs :

01 60 23 69 90

Période scolaire

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Accueil matin : 7h/8h40

Accueil soir : 17h/19h

- Mercredi :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

- Vacances scolaires :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

INFOS PRATIQUES

La Poste :

01 60 09 35 13

Heures d'ouverture

Mardi : 9h15 à 12h

Mercredi : 9h15 à 12h

Jeudi : 9h15 à 12h

Vendredi : 9h15 à 12h

Samedi : 9h15 à 12h

Déchetteries :

- Crégy les Meaux : 01 60 25 12 22

- Meaux : 01 64 33 39 18

- Monthyon : 01 64 36 12 46

- Renseignements : 01 60 24 75 75

Extra-ménagers

Collecte des encombrants sur rendez-vous uniquement

Demande à faire en mairie

Relais Petite Enfance centralisateur

01 64 35 07 75

Ecoles

- Ecole maternelle « Le Grand Chemin »

01 64 34 58 10

- Ecole élémentaire « La Tournoye »

01 64 33 18 97

- Ecole élémentaire de Marcilly

01 64 36 63 62

Retrouvez Toutes les infos et économie locale sur notre site : WWW.VARREDDES.fr

FACEBOOK : VARREDDES, NOTRE VILLAGE



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varredes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Jean Marc Moreau, M. Jean-Philip Eimecke
Directeur de la publication : M. Francis Messant.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.